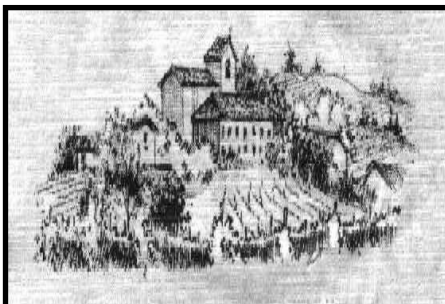


# Le petit saint-montais

*Ne repousse pas  
du pied la pirogue qui  
t'a déposé(e) sur la  
berge.*

Proverbe africain



Trimestriel  
Foyer Rural  
**SAINT-MONT**  
**N° 52**  
Eté 2008

## Editorial

C'est avec beaucoup d'émotion que je reprends la rédaction du Petit Saint Montais. Michel Petit l'a créé. C'est son « bébé ». J'espère être digne de cette succession, merci à tous de votre confiance.

Pensons maintenant à l'été, même si le printemps a été bien tristounet.

Les fêtes approchent. La toute première, la fête du village. En pages 8 et 9 vous trouverez toutes les infos sur cette manifestation (calendrier, qui fait quoi...).

Suivront ensuite la Fête du Cos, le concours de pêche.

La Présidente du Foyer Rural,  
**Geneviève LABORDE**

**Le *petit saint-montais* est la revue des adhérents du foyer rural de SAINT-MONT. Pensez à acheter votre carte dès septembre 2008 chez Bernadette BOUEILH.**

### Au sommaire

- les nouvelles de A à Z page 2 et 3
- La fête du vin pages 4
- la vie du village pages 5,6 et 7
- La fête locale pages 8 et 9
- le conseil municipal pages 10 à 15
- les jeux, les annonces page 16

## Fête du vin 2008



**Une foule immense se pressait lors  
de Saint Mont en Fête**

**SAINT-MONT**  
**Fête locale**  
**20, 21, 22 et 23 juin 2008**

# La vie du village

## Nouvelles en bref de A à Z

**A**SSM : Comme il s'y était engagé, en cas d'élection au poste de premier magistrat de la commune, Michel Petit a démissionné de son mandat de Président de l'ASSM, (non cumul de mandat). Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 18 avril 2008.

Nouveau bureau : Jacotte Feugère, Présidente, Geneviève Laborde, Vice-Présidente, Claude Jauze, Secrétaire, Chantal Petit, Secrétaire-Adjointe, Bernadette Delos, Trésorière, Fabrice Courtade, Trésorier-Adjoint et Michel Couture, Président d'Honneur.

Dans le cadre des obligations légales, la nouvelle municipalité a créé un CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) qui délègue ses pouvoirs à l'ASSM.

Cette association fonctionne effectivement depuis le 9 avril 2001.

**A**vis : Désormais seuls les bouchons en liège sont collectés dans la commune. (Les capsules plastiques vont dans le bac jaune.)

**C**lub des Aînés  
26 octobre 2008, à 14h30.  
Retenez bien cette date.  
Vous êtes attendus nombreux pour le grand loto du club « les Joyeux Compagnons » au foyer de Saint Mont.

2

Si vous souhaitez apporter un soutien

(dons, organisation...) à cette manifestation, contactez :  
Marie-Claude Duvignau au 05 62 69 69 85.

**C**onseil municipal :  
Les conseils municipaux ont lieu tous les premiers mercredi de chaque mois. Ils sont ouverts au public. (sauf information contraire).

Les prochains ont lieu le **mercredi 2 juillet** et le **mercredi 5 août** à 21h.

**D**écharge : A l'entrée des Communaux.  
Ce n'est plus qu'un mauvais souvenir. Grâce aux efforts conjugués de la DDE et de la Municipalité, une aire de stationnement pique-nique est en projet.

**F**ormation aux premiers secours civiques.  
L'ASSM dans le cadre de son projet 2008, organise la formation aux Premiers Secours Civiques de jeunes Saint Montais et Saint Montaises de notre village, de plus de 14 ans.  
Cette formation est assurée par les pompiers de Riscle le samedi matin.

Elle démarrera au mois de septembre et l'ASSM prend à sa charge les frais de formation (51 € par personne).

A ce jour il y a 6 inscrits, 4 places sont disponibles.

# La vie du village

## Nouvelles en bref de A à Z

**I**nformatique : A l'initiative du Foyer Rural, l'atelier a démarré.

Deux groupes sont créés. Les stages ont lieu le lundi soir à 20 h pour les débutants et le jeudi à 20h30 pour les autres participants.

Si vous désirez vous initier, un autre stage peut être mis en place en septembre, en fonction du nombre de personnes.

S'adresser à :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80

**M**aillères : Les maillères auront lieu le 13 juillet toute la journée. (voir page 6 pour plus d'informations).

**M**airie : Nous vous rappelons que la Mairie est ouverte le mardi après-midi de 14h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h.

Le samedi matin, la Mairie est aussi ouverte de 10h à 12h.

Un adjoint et un(e) conseiller(e) municipal(e) vous recevront pour toutes vos demandes de renseignements.

**O**rdures ménagères : La Commission Environnement a organisé le vendredi 30 Mai à 21 h, une soirée-débat animée par

Romuald Mitterrand, Formateur Relais Enquêteur Environnement, sur le thème :

« **Nos déchets comment ça marche** ».

Un compte rendu détaillé paraîtra dans le prochain Petit Saint Montais.

**P**êche : Le 31 mai à Saint Mont a eu lieu une rencontre amicale avec la Gaule Orthéziennne. Journée particulièrement réussie.

Le concours local se tiendra le 10 août et sera suivi d'un repas.

Pour les inscriptions, vous serez avertis en temps utile.

**R**écup'verde :

Enfin !!! Il déménage !!!

Il quitte le parking des écoles, pour la sécurité des enfants et des mamans.

Il est installé sur son socle à l'entrée du silo près du pont où l'accès au parking est en cours d'aménagement.

**R**emerciements :

Maguy et André Lepelletier, très touchés par l'accueil que les Saint Montaises et Saint Montais leur ont réservé lors de leur retour en terre Gasconne, adressent leurs vifs remerciements à toutes et à tous.



# La Fête du Vin 2008

Le samedi 29 mars sous un soleil rayonnant a eu lieu la Fête du Vin 2008. Une foule immense se pressait pour voir le spectacle, écrit par Mabelle et joué par Jean Pierre Coffe, Françoise Laborde et la troupe des comédiens de Termes d'Armagnac lors de la mise en perce. Comme chaque année, le village était décoré, par des oriflammes et tous les Saint Montaises et Saint Montais, petits et grands étaient déguisés.



Le dimanche 30 mars, les Sonneurs de Madiran et les Echos de l'Adour ont animé la matinée. La messe en gascon a été très suivie.

Malheureusement le temps nous a joué un mauvais tour. La pluie, le vent et le froid nous ont tenu compagnie tout l'après midi.



Reconnaissez vous Marion, Lucas, Julian ?



Le quartier du Cos est particulièrement bien représenté



Tous ces petits objets blancs non identifiés, sont simplement les verres et assiettes emportés par le vent et la pluie. Merci encore à tous ceux qui ont eu tant de mal à tout nettoyer le lendemain.

# La vie du Village

**Suite à la parution du dernier Petit Saint-Montais N° 51, quelques changements sont intervenus dans la composition de certaines commissions.**

## 1) Budget et finances

(commission interne)

Sébastien FAURE (Président), Joël BOUEILH, Christian TOLLIS et Michel PETIT.

## 2) Appel d'offres

(commission interne)

Michel PETIT (Président)  
Sébastien FAURE, Joël BOUEILH, Christian TOLLIS.  
Suppléants : Jacques DUBOS, Geneviève LABORDE, Marie-Claude DUVIGNAU.

## 3) Travaux

Jean-Pierre JEGUN (Président), Christian TOLLIS, Jacques DUBOS, Serge BOUEILH, Michel BOUEILH, Jean-Louis LABRUFFE,

Francis DUPUY, André LEPELLETIER, Patrick HARDUYA, Robert DUVIGNAU, Marcel MORATELLO.

## 3) Environnement :

### **A) Protection, amélioration du cadre de vie**

Jacotte FEUGERE (Présidente), Marie-Claude DUVIGNAU, Murielle RENAUD, Claude JAUZE, Dominique MAZOYER, Francis DUPUY, Régine CHAPEL, Chantal PETIT, Robert DUVIGNAU.

### **B) Embellissement, plantations et concours**

Isabelle LABRUFFE (Présidente), Sébastien FAURE, Marcelle BOUEILH, Michel BOUEILH, Maïté COUTURE, Christine COURTADE, Fabienne JEGUN, Chantal PETIT, Nathalie HARDUYA, Olga JEGUN, Sylvie SARRAT, Maguy LEPELLETIER.

## 4) Gestion du personnel (com. interne)

Michel PETIT (Président), Christian TOLLIS, Sébastien FAURE, Jean-Pierre JEGUN.

## 5) Tourisme :

Marie-Claude DUVIGNAU (Présidente), Jacques DUBOS, Geneviève LABORDE, Jacotte FEUGERE, Murielle RENAUD, Isabelle LABRUFFE, Claude JAUZE, Aymeric SAINT-LANNES, Régine CHAPEL, Dominique MAZOYER, Guy FEUGERE.

## 6) Sécurité :

Michel PETIT (Président), Jacques DUBOS, Geneviève LABORDE, Isabelle LABRUFFE, Guy FEUGERE, Stéphane CARTAU, Dominique MAZOYER, Christian COURTADE, Xavier COURTADE, Jean-Jacques LABARBE, Jean GUARRACINO.

## 7) Carte communale :

Joël BOUEILH (Président), Jacques DUBOS, Christian TOLLIS, Sébastien FAURE, Guy FEUGERE, Robert DUVIGNAU, Matthieu PLOUVIER, Murielle RIGAUD, Alain JEGUN.

# La vie du village

## LES MAILLERES

13 JUILLET 2008

Dès 9h du matin rendez-vous au Foyer du village, pour un départ collectif vers le quartier du Cos.

Là nous sommes attendus chez Isabelle, Sébastien et Jean-Pierre pour le petit déjeuner.

Vers midi un apéritif nous sera offert par Geneviève et Jacques chez ce dernier.

Le repas sera servi vers 13h place Valéria, par Marie-Claude et Murielle.

La digestion nous conduira chez Jacotte et Joël pour le goûter.

A l'heure de l'apéritif nous nous retrouverons à Thombille chez Christian et Michel.

Enfin le souper nous sera servi sous forme d'omelette géante au foyer.

Un feu d'artifice clôturera cette journée mémorable.

### Un peu d'histoire :

Définition de la Maillère : Vraisemblablement le mot maillères vient du mot MAI (comme le mois du même nom).

Autrefois, la nuit du 1er Mai, les villages étaient décorés de végétation, symbole du printemps et de la fécondité. Cette végétation était réputée protectrice contre les maléfices des sorcières et des démons de la forêt. Le mois était figuré par un « MAI » arbre très haut dénudé, paré de fleurs et de rubans, planté dans des lieux précis, notamment devant les demeures de personnes que l'on souhaitait célébrer ou reconnaître.

Cette pratique se perpétue de nos jours chez nos voisins landais et s'inscrit dans le processus de socialisation de l'individu.

Dans le Gers, cette tradition semble s'être

transformé en « Maillères » ou « Maillades » cérémonie réunissant tous les habitants qui, en procession, vont accrocher un panneau de bois peint au mur des habitations de chaque nouvel élu.

Moment convivial et festif.

## 3 PETITS GESTES BONS POUR LA PLANETE ET NOTRE PORTE MONNAIE

- Vous vous lavez les dents ? Vous vous rasez ?

Ne laissez pas couler l'eau du robinet

- Vous quittez une pièce ?

Pensez à éteindre la lumière

- Faites la chasse aux fuites :

un WC qui fuit = 600 litres d'eau potable perdue en un an,

un robinet qui fuit = 40 litres d'eau perdue par jour.

N'oubliez pas :

**« nous ne sommes pas propriétaires de notre planète, nous l'empruntons à nos enfants »**

## A propos de Gargamelle ou Gargamelle qu'es aco ?

Durant la Fête du Vin 2008, notre « estaminet » avait comme nom GARGAMELLE.

Certains et certaines se sont demandés d'où venait ce nom, (est ce le prénom du Sorcier dans la BD des Schtroumpfs ? Non). Il s'agit du prénom d'un personnage sorti de l'imagination d'un écrivain du Moyen Age : François RABELAIS.

Dans son roman « PANTAGRUEL » Gargamelle est la femme de Grangousier et la mère de Gargantua, le géant à l'appétit insatiable.

# La Vie du Village



## CARNET NOIR

Paulette, Dominique et Anthony Labarrère ont été très éprouvés ce mois de Mai dernier.

La Maman de Dominique, habitant Viella, est décédée suite à une maladie foudroyante.

Quelques jours après cette cruelle disparition, le Papa de Paulette, Jean Hourcadet, demeurant à Aurions-Iternes, décédait, lui aussi brutalement.

A huit jours d'intervalle de nombreux Saint-Montaises et Saint-Montais se sont rendus dans leurs villages respectifs pour témoigner leur profonde amitié à Paulette et Dominique et l'affectueux réconfort à Anthony, très éprouvé par la perte de ses Grands Parents.

Nous avons aussi une pensée émue pour les Parents de Frédéric Jeanhaure, 26 ans, qui habitait la semaine, quartier Boutillet.

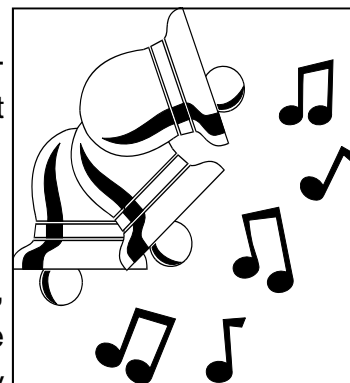
Il s'est tué en voiture le lundi 5 mai sur la route de Pau en venant travailler aux Producteurs Plaimont, en tant qu'informaticien.

Depuis le 25 février dernier, **Esteban**, fait le bonheur de ses parents, Violaine, née Lepelletier, et son époux Fabrice Habold, domiciliés dans la région parisienne.

Nous leur adressons nos vives félicitations, ainsi qu'aux grands-parents, André et Maguy, nos nouveaux compatriotes, totalement investis dans la vie de notre village.

**Tiphaine** est née le 12 mars 2008.

Elle fait la joie de ses frères et sœurs : Marguerite, Pierre, Blanche, Gabriel, et bien sûr de ses parents, Jean et Caroline de Sampigny, sans oublier la grand-mère Sylviane de Sampigny



## CARNET ROSE

**Vendredi 20 juin 2008**

21h00 : Bodega sympa  
et

23h00 : Bal disco avec  
**YAKA DANCE**  
\*\*\*\*\*

**Samedi 21 juin 2008**

9h00 : Concours de Pêche local

16h30 : Inter-quartier de Saint-Mont

*Concours de quilles toute la journée*

21h00 : Apéro et Bodega en folie avec la  
banda

**Les Kanari's**

23h00 : Bal avec  
**YAKA DANCE**

**Structure gonflable (gratuit)**

04h00 : Clôture de la soirée avec l'omelette  
offerte par le Foyer Rural

\*\*\*\*\*

**Dimanche 22 juin 2008**

11h00 : Célébration religieuse avec  
**Les Echos de l'Adour**

12h00 : Apéritif-concert avec :  
**Les Echos de l'Adour**

17h00 : Finale du concours de quilles

19h00 : Apéritif

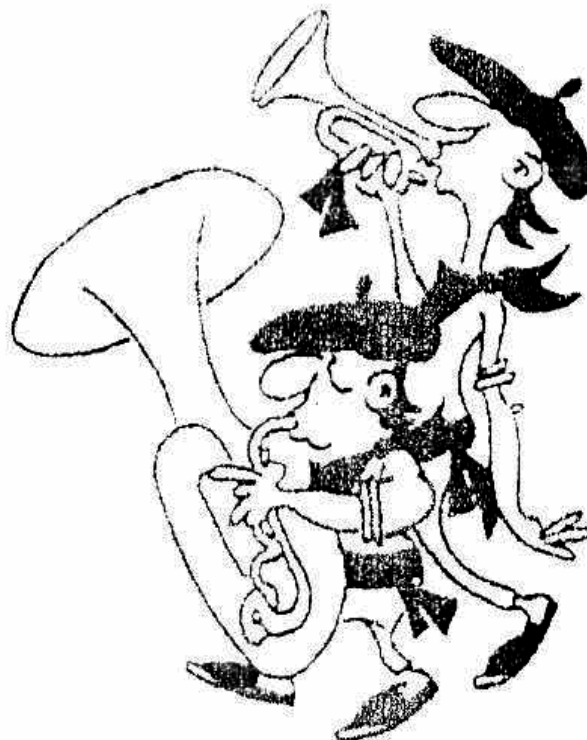
21h00 : Bal rétro avec l'orchestre :

**TRIO MUSERTE**

(Tourin)

**SAINT-MONT EN FÊTE**

**Les 20,21,22 et 23 juin 2008**



**Lundi 23 juin 2008**

09h00 : Randonnée :

12h00 : Repas au Foyer ou sur l'esplanade devant  
la mairie selon le temps  
*Ce repas est préparé par Aymeric SAINT-LANNES*

Apéritif  
Salade saint-montaise  
Filet de volaille, sauce aux cèpes et  
armagnac, Gratin de pommes de terre  
à la crème  
Glace surprise  
Café / Digestif  
(Vin compris)

**Prix : 13,00 € (adulte) – 6,00 € (enfant)**  
Inscriptions avant le 20 juin 2008 au :

**05 62 69 65 03 / 05 62 69 60 44**

15h00 : Concours de pétanque / Loto

20h00 : Escoubasso



## Fêtes de SAINT-MONT : Qui fait quoi ?

Lundi 16 juin : (18h00)

### Pose des guirlandes au village

DUBOS Jacques, JEGUN Jean-Pierre, LABRUFFE Thierry, COURTADE Fabrice, LEPELLETIER André

Mercredi 18 juin :

### Montage du chapiteau (Bodega) (à partir de 18h00)

Seul Thierry LABRUFFE (et toutes les bonnes volontés) sont réquisitionnés pour installer l'électricité sous le chapiteau

Jeudi 19 juin :

### Corvée nettoyage du chemin de randonnée (en journée)

Toutes les bonnes volontés dont Jean-Louis LABRUFFE pour baliser le chemin qui sert à la randonnée du Lundi (corvée coordonnée par Marie-Claude DUVIGNAU)

### Mise en place de la bodega et mise en place buvette (à partir de 18h00)

BOUEILH Serge, Michel, Joël, COURTADE Camille et Fabrice, MORATELLO Marcel, DUBOS Jacques, COUTURE Michel, FAURE Sébastien, JEGUN Jean-Pierre et Alain, LABARRERE Dominique, LEPELLETIER André, TOLLIS Christian, BAUDRU Jean-Michel, DUVIGNAU Robert, LABRUFFE Jean-Louis, PLOUVIER Matthieu, HARDUYA Patrick, PETIT Michel

### Préparation du repas et de la sangria (et les légumes du tourin)

BOUEILH Gisèle et Roselyne, BOUEILH Betty, FAURE Christine, HARDUYA Nathalie, JEGUN Fabienne, LABARRERE Paulette, LABRUFFE Isabelle, LABORDE Geneviève, LAGARDE Michèle, LAPORTE Nathalie, MAZOYER Annie et Dominique, PETIT Chantal, RENAUD Muriel, FEUGERE Jacotte et Guy, Jauze Claude, COUTURE Sandrine, COURTADE Kiki, LEPELLETIER Maguy

*Un repas suivra dans la soirée offert aux travailleuses et travailleurs ( !!!)*

Vendredi 20 juin :

### Récupération des barrières au silo

BOUEILH Michel, COUTURE Michel, DUBOS Jacques, MORATELLO Marcel et DEZORTHES Daniel

### Mise en place bodega + buvette (dans la journée et après l'école)

COURTADE Fabrice, FAURE Sébastien, HARDUYA Patrick, JEGUN Jean-Pierre, DEZORTHES Daniel

### Bodega (à partir de 20h00)

3 cuisiniers : FAURE Sébastien, JEGUN Alain, MAZOYER Dominique, 1 à la friteuse : BOUEILH Joël, 9 serveurs / préparateurs : CHAPEL Régine, DUBOS Marine, HARDUYA Nathalie, ICETA Jordane, JEGUN Fabienne, LABRUFFE Isabelle, LAPORTE Nathalie et Arnaud, PETIT Chantal et Marion, 4 débarrasseurs : ICETA Rodolphe, JEGUN Tristan et Corentin, MAZOYER Xavier.

### Buvette Bodega

de 21h00 à xxh00: BOUEILH Philippe, COURTADE Fabrice, LABORDE Geneviève, LABRUFFE Thierry, PETIT Matthieu, TOLLIS Christian - *Responsable caisse* : RENAUD Muriel

Samedi 21 juin :

### Concours de Pêche (9h00)

BOUEILH Michel et Serge, COURTADE Xavier, COURTADE Camille, MORATELLO Marcel, TOLLIS Christian et LABRUFFE Jean-Louis

### Préparation Bodega(11h00)

FAURE Sébastien, JEGUN J-Pierre, LABARBE Jean-Jacques et Yolande, LABRUFFE Thierry, LAPORTE Arnaud, MAZOYER Dominique, PETIT Michel, LEPELLETIER André et Maguy, LABORDE Geneviève

### Bodega (à partir de 20h00)

4 cuisiniers 20h00 à 23h00 : LABARBE J-Jacques, HARDUYA Patrick, FAURE Sébastien, MAZOYER Dominique, 23h00 à xxh00 : BOUEILH Joël, LABARRERE Dominique, HARDUYA Patrick, MAZOYER Dominique  
2 à la friteuse : BOUEILH Philippe et ITASSE Alex - 11 serveurs / préparateurs / débarasseurs : BOUEILH Gisèle et Roselyne, COURTADE Xavier, FAURE Christine, PETIT Chantal, CANTAU Coralie, HARDUYA Nathalie, JEGUN Fabienne, LABRUFFE Isabelle, LAPORTE Nathalie et Arnaud, SOUCHARD Loïse, DUPOUY Yannick,

### Buvette Bodega

de 20h00 à 24h00 : **COUTURE Sandrine**, JEGUN J-Pierre, LABORDE Geneviève, MAZOYER Annie, PLOUVIER Matthieu, COURTADE Fabrice, JEGUN Tristan - *Responsable caisse* : LABARBE Yolande et LAGARDE Michelle  
de 24h00 à xxh00 : JEGUN J-Pierre, LABRUFFE Thierry et le Bureau - *Responsable caisse* : RENAUD Muriel

### Buvette Foyer

COUTURE Michel, **DUBOS Jacques**, LAPORTE Arnaud, LEPELLETIER André et Maguy, BAUDRU Jean-Michel, SARRAT Sylvie et Claude

*Responsable caisse* : DUBOS Aline et COUTURE Maïté

Dimanche 24 juin : **Préparation apéritif (10h00)** **Service apéritif**

Le Bureau

Le Bureau

### Buvette bal rétro : Le Bureau

**Nettoyage durant ces trois jours (Samedi matin, dimanche matin et lundi matin) :**

Les anciens et nouveaux conseillers municipaux (ceux qui ne veillent pas le soir)

Lundi 23 juin :

### Installation des tables :

BOUEILH Michel, Serge, COUTURE Michel, COURTADE Camille, DUBOS Jacques, JEGUN Jean-Pierre, LABRUFFE Jean-Louis et Thierry, LEPELLETIER André, MORATELLO Marcel, TOLLIS Christian

**Aux entrées** : JEGUN Fabienne et HARDUYA Nathalie

**Buvette Apéro (12h00)** : BOUEILH Philippe, BOUEILH Joël, HARDUYA Patrick, LABRUFFE Thierry

**Service** : BOUEILH Gisèle et Roselyne, COURTADE Xavier, DUBOS Marine, FAURE Sébastien, HARDUYA

Nathalie, JEGUN Tristan et Fabienne, LABORDE Geneviève, LABRUFFE Isabelle, LAPORTE Arnaud et Nathalie,

**Appel à toutes les bonnes volontés pour nettoyer le mardi !**

### Bureau de la section Fête :

BOUEILH Joël, FAURE Sébastien,  
HARDUYA Nathalie LABORDE Geneviève,  
LAPORTE Nathalie, JEGUN Jean-Pierre,  
LABRUFFE Thierry, MAZOYER Dominique,  
PETIT Michel et ... les oubliés

# En direct du conseil municipal

**Samedi 15 Mars 2008**

L'an deux mille huit, le quinze mars, à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du neuf mars deux mille huit, se sont réunis dans le foyer sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : MME Jacqueline FEUGERE. Geneviève LABORDE. Isabelle LABRUFFE., Marie-Claude DUVIGNAU et Murielle RENAUD. MM Michel PETIT. Joël BOUEILH. Sébastien FAURE. Jean-Pierre JEGUN. Jacques DUBOS et Christian TOLLIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel COUTURE, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Jacqueline FEUGERE, Geneviève LABORDE, Isabelle LABRUFFE, Marie-Claude DUVIGNAU, Murielle RENAUD, Michel PETIT, Joël BOUEILH, Sébastien FAURE, Jean-Pierre JEGUN, Jacques DUBOS et Christian TOLLIS dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Jacqueline FEUGERE, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Geneviève LABORDE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

## Élection du maire :

Premier tour de scrutin :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 06

A obtenu :

Monsieur Michel PETIT : dix voix (10)

**Michel PETIT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé. Puis, il a présidé la séance et fait procéder à la création des postes d'adjoints.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il vous est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.

Puis il a fait procéder à l'élection des adjoints.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

## - Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 (onze)
- bulletins blancs ou nuls : 01 (un)
- suffrages exprimés : 10 (dix)
- majorité absolue : 06 (six)

Ont obtenu :

- M. Sébastien FAURE : 10 voix (dix)

**M Sébastien FAURE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

# En direct du conseil municipal (suite)

## - Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 (onze)
- bulletins blancs ou nuls : 01 (un)
- suffrages exprimés : 10 (dix)
- majorité absolue : 06 (six)

Ont obtenu :

- M. Jacques DUBOS : 10 voix (dix)

**Monsieur Jacques DUBOS** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Second adjoint au maire**.

## - Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 (onze)
- bulletins blancs ou nuls : 01 (un)
- suffrages exprimés : 10 (dix)
- majorité absolue : 06 (six)

Ont obtenu :

- M. Christian TOLLIS : 10 voix (dix)

**Monsieur Christian TOLLIS** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **troisième adjoint au maire**.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## DESIGNATION DES DELEGUES CCMVA

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté de Communes des Monts et Vallées de l'Adour.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

M. Michel PETIT	onze voix (11)
M. Christian TOLLIS	onze voix (11)
M. Joël BOUEILH	onze voix (11)
M. Sébastien FAURE	onze voix (11)
Mme Geneviève LABORDE	onze voix (11)
M. Jacqueline FEUGERE	onze voix (11)

MMES LABORDE et FEUGERE, MMS PETIT, TOLLIS, BOUEILH et FAURE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

## **DESIGNES :**

**Délégués titulaires : Michel PETIT, Christian TOLLIS, Joël BOUEILH**

**Délégués suppléants : Geneviève LABORDE, Sébastien FAURE, Jacotte FEUGERE**

## DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE RISCLE

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Nombre de voix pour 11

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Riscle indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Riscle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : onze (11)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas*

# En direct du conseil municipal (suite)

une désignation suffisante) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze (11) Majorité absolue : six (6)

Ont obtenu :

- M. Jacques DUBOS : onze (11) voix
  - Melle Isabelle LABRUFFE : onze (11) voix
- Melle Isabelle LABRUFFE et M. Jacques DUBOS , ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

**DESIGNE pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Riscle les délégués titulaires suivants : Jacques DUBOS et Isabelle LABRUFFE.**

## DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS DES CRUES DE L'ADOUR

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'article des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense contre les inondations des crues de l'Adour indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de défense contre les inondations des crues de l'Adour.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : onze (11)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze (11) Majorité absolue : six (6)

Ont obtenu :

- M. Joël BOUEILH : onze voix (11)
  - MME Marie-Claude DUVIGNAU onze voix (11)
- M. Joël BOUEILH et MME Marie-Claude DUVIGNAU, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

**DESIGNES pour le Syndicat Intercommunal de Défense contre les crues de l'Adour les délégués titulaires suivants : Joël BOUEILH et Marie-Claude DUVIGNAU.**

## DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE RISCLE

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'article des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Riscle (SIAEP de Riscle) indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Riscle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : onze (11)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze (11) Majorité absolue : six (6)

Ont obtenu :

- M. Sébastien FAURE : onze voix (11)
  - M. Marie-Claude DUVIGNAU : onze voix (11)
- M. Sébastien FAURE et Mme Marie-Claude DUVIGNAU, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

### **DESIGNE pour le SIAEP de RISCLE**

**Délégué titulaire : Sébastien FAURE,**

**Délégué suppléant : Marie-Claude DUVIGNAU**

## DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE RISCLE

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'article des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riscle indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

# En direct du conseil municipal (suite)

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riscle,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : onze (11)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : onze (11) Majorité absolue : six (6)

Ont obtenu :

– M. Joël BOUEILH : onze voix (11)

– M. Jacques DUBOS : onze voix (11)

MM Joël BOUEILH et Jacques DUBOS, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

**DESIGNE pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riscle les délégués titulaires suivants : Joël BOUEILH et Jacques DUBOS.**

La séance est levée à 12 heures trente minutes.

L'an deux mil huit et le dix neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

**Mercredi 19 Mars 2008**

Etaient Présents : MME Jacqueline FEUGERE, Geneviève LABORDE, Isabelle LABRUFFE, Marie-Claude DUVIGNAU et Murielle RENAUD. MM Michel PETIT, Joël BOUEILH, Sébastien FAURE, Jean-Pierre JEGUN, Jacques DUBOS et Christian TOLLIS.

Madame Geneviève LABORDE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## A/ Indemnisation de dégâts suite à l'orage du mois de juin 2007.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

Monsieur Petit informe l'assemblée que la compagnie d'assurance GROUPAMA a donné son accord pour indemniser la commune suite à l'orage de grêle du 10 juin 2007.

La somme à percevoir s'élève à 39 798.48 €

Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à encaisser la somme et à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

## B/ Projet de statuts du syndicat mixte d'entretien de l'Adour gersois

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

**Nombre de voix pour : 11**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 05 mars 2008, le Comité Syndical du syndicat de défense contre les crues de l'Adour et de ses affluents s'est prononcé favorablement sur le projet de statuts joint en annexe.

Ce projet devant être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des communes adhérentes au dit syndicat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se concerter.

**Le Conseil Municipal,**  
après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
**décide de donner un avis favorable pour le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Entretien de l'Adour Gersois.**

## C/ Délégation des adjoints

1<sup>er</sup> adjoint : les finances

2<sup>ème</sup> adjoint : les travaux et l'urbanisme  
(moins de 4000 €)

3<sup>ème</sup> adjoint : social



# En direct du conseil municipal (suite)

## D/ Divers

M. PETIT propose de mettre en place des commissions. Chaque conseiller est invité à y réfléchir pour les prochaines séances. Les futurs projets sont abordés et notamment :

- travaux : Jean-Pierre JEGUN présente des plans pour les abris poubelles ;
- embellissement : un budget doit être prévu pour acheter les décorations de Noël ;
- social : au prochain conseil municipal seront élus les membres du CCAS et désignés les membres extérieurs ;
- tourisme : la future présidente est invitée à se rapprocher du Syndicat d'Initiative de Riscle.

Puis il explique le fonctionnement des syndicats et le rôle des délégués au sein de ses structures (représentation de la commune et des souhaits du conseil pour les travaux, vote pour élire le nouveau président et le bureau et pour certains du budget).

Les permanences de la mairie vont être modifiées de la façon suivante :

Mardi et Jeudi de 14 H à 17 H.

Mercredi de 09 H à 12 H.

Les adjoints et les conseillers assureront des permanences le samedi matin de 10h à 12h.

Présentation est faite de la demande de subvention pour le Fonds solidarité logement et le Fonds d'aide au Jeunes, une adoption de principe est faite. La somme sera prévue au budget 2008.

## **Mercredi 9 avril 2008**

L'an deux mil huit et le neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

Étaient Présents : MME Jacqueline FEUGERE, Geneviève LABORDE, Isabelle LABRUFFE, Marie-Claude DUVIGNAU et Murielle RENAUD. MM Michel PETIT, Joël BOUEILH, Sébastien FAURE, Jean-Pierre JEGUN, Jacques DUBOS et Christian TOLLIS.

Madame Isabelle LABRUFFE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## 1/ Le compte administratif

Tableau joint en annexe

Il est adopté avec toutes les voix « pour ».

## 2/ Le compte de gestion

Il correspond au compte administratif et est approuvé à l'unanimité.

## 2/ L'affectation du résultat

Les restes à réaliser s'élèvent à 80 138.65 €

L'affectation du résultat est de 25 395.66 €

## 3/ Le budget primitif

Tableau joint en annexe. Il est approuvé avec toutes les voix « pour ».

## 4/ Vote du taux des taxes 2008

**Taxe d'habitation : 12.01 %**

**Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %**

**Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %**

## 5/ Gardiennage des églises

Vu la lettre du 7 février 2008 de M. le Préfet du Gers relative à l'indemnité de gardiennage des églises, Le Conseil Municipal décide d'octroyer le montant maximum annuel pour un gardien non résidant dans la commune.

La somme sera donc pour l'exercice 2008 de 117.10 €

## 7/ Le CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 ni inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **dix** le nombre des **membres du conseil d'administration**, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

# En direct du conseil municipal (suite)

## Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Marie-Claude DUVIGNAU, Jacques DUBOS, Jacqueline FEUGERE, Murielle RENAUD et Geneviève LABORDE.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze (11)  
À déduire (*bulletins blancs*) : un (01)  
Nombre de suffrages exprimés : dix (10)  
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/  
nombre de sièges à pourvoir = 2

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

**Marie-Claude DUVIGNAU, Jacques DUBOS, Jacqueline FEUGERE, Murielle RENAUD et Geneviève LABORDE.**

Enfin, sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale : Claude JAUZE, au titre de son action en faveur des familles et proposé par l'Union Départementale des actions familiales (UDAF),

Michel COUTURE, ancien maire, au titre de son action contre l'exclusion et pour l'intégration (Actions Sociales de Saint-Mont),

Marie-Claude TOLLIS, au titre de son engagement en faveur des personnes handicapées,

Bernadette DELOS au titre de son action et de son implication dans un club de retraités et de personnes âgées (les Joyeux Compagnons),

Guy FEUGERE, membre actif de l'association APAJH (association des parents et amis de jeunes handicapés).

## 8/ Questions diverses

Joël BOUEILH s'est renseigné pour la carte communale.

Son prix s'élèverait de 5 500 € à 10 000 €. Il faut mettre en place une enquête publique.

A voir lors de la prochaine séance.

La carte avec les noms en occitan est étudiée. Elle n'appelle aucune remarque.

Le logement de l'étage du presbytère pose un problème d'isolation phonique. Les voisins du rez de chaussée entendent les déplacements des locataires du haut. Des travaux devront être réalisés au plus tôt.

La distillerie est abordée, les conditions d'autorisation d'exploiter seront étudiées.

L'achat du terrain à côté du cimetière et pour le parking au village est évoqué. Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Jacqueline FEUGERE fait remarquer que des gravats sont toujours déposés au niveau du virage.

Le problème du fossé de Saint-Aubin est évoqué.

# En bref

## JOUONS

### L'inconnu du dernier numéro

Aline Dubos, a reconnu la maison de Jeannette et Louis PRIAM.  
Et elle gagne, par tirage au sort, le carton de vin.

### L'inconnu(e) de ce numéro

A partir des photos aériennes de l'IGN, essayez de deviner qui habite dans cette maison. Vous avez reconnu ?

Alors, écrivez sur un papier vos **nom, prénom** et surtout la phrase magique : C'est la maison de .....

Un carton de vin est à gagner.

Rendez-vous pour le tirage au repas de la fête locale,  
le **lundi 23 juin 2008**. Bonne chance à tous !



## LES CHARMETTES EN FETE

Le **5 juillet** se déroulera dans le parc des Charmettes la fête de l'été .

Pour tout renseignements ou réservation adressez-vous au 05 62 69 93 25 ou 05 62 69 74 04.

## LE COS EN FETE

La fête du Cos aura lieu le samedi **20 juillet**. Dès l'après-midi vous pourrez jouer à la pétanque, aux quilles, sans oublier les enfants avec la carte aux trésors et bien d'autres animations.

Le soir un repas grillade vous sera proposé.

## LOUER LE FOYER ?

Rien de plus simple : vous pouvez :

⇒ Téléphoner à la mairie au 05 62 69 62 67

⇒ ou envoyer un e-mail à la présidente du foyer : [laborde.genevieve@wanaddo.fr](mailto:laborde.genevieve@wanaddo.fr)

⇒ ou au secrétariat : [mairiedesaintmont@orange.fr](mailto:mairiedesaintmont@orange.fr)

Vous pouvez consulter l'état des locations sur l'agenda public du Foyer Rural.

(Tapez cette adresse ci-dessous et ajoutez-la à vos favoris).

<http://www.google.com/calendar/embed?src=foyerdesaintmont%40gmail.com>

### Fêtes de Saint Mont

Elles se déroulent les **20, 21, 22 et 23 juin 2008**. Retrouvez en pages centrales le programme des festivités.

### Repas des écoles.

Il a lieu à la fin de l'année scolaire.  
Les instituteurs vous avertiront en temps utile.

### Dimanche 13 juillet 2008,

Les Maillères, toute la journée, à partir de  
10h.

### *Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.*

Directeur de la publication :  
La Présidente du Foyer Rural,  
Geneviève Laborde  
Tél : 05 62 69 62 80

Vous pouvez collaborer en apportant vos  
articles, suggestions, ...

*Imprimé par nos soins  
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*